



HABRE : LA PROCÉDURE A L'ENCONTRE D'UN ANCIEN DICTATEUR

Le cadre

Depuis l'arrestation en Angleterre de Pinochet - l'ancien dictateur du Chili- à l'instigation du juge espagnol Garzon, les dictateurs au monde sont devenus un peu moins sûrs de leur affaire. Il y a aussi la nécessaire création de Tribunaux Internationaux, tels que ceux pour le Rwanda et la Yougoslavie. En dépit de l'opposition des Etats-Unis contre la création d'une Cour de Justice Internationale permanente, les inculpations contre divers officiels gouvernementaux ont connu une forte dynamique. Les victimes tentent également de déposer leurs plaintes contre divers responsables à travers les Cours de Justice européennes.

La Belgique notamment a été populaire pendant un certain temps, parce que ce pays offrait un éventail de possibilités pour porter plainte contre des abus commis hors de son territoire. La loi belge a néanmoins été modifiée afin que les chefs d'Etat en exercice ne puissent plus être poursuivis. Par contre, la possibilité de poursuivre d'anciens dictateurs en Belgique ou ailleurs subsiste, comme dans le cas de l'ancien président du Tchad, Habré. La



Justice belge est connue pour sa lenteur, comme l'illustre l'affaire Dutroux qui a demandé plus de 6 ans. C'est encore plus vrai si la Justice doit se prononcer sur des affaires s'étant produites au delà des frontières, dans lesquelles de nombreux témoins doivent être entendus. Il n'est pas dans la tradition africaine de punir les leaders politiques importants. En cherchant bien, je peux citer un cas célèbre de poursuites : celles intentées contre l'empereur Bokassa en République Centrafricaine. Bokassa avait pris l'initiative de rentrer dans son pays. Idi Amin et Milton Obote sont morts depuis. Mengistu Haile Mariam, ancien dictateur en Ethiopie, se tient probablement à l'abri au Zimbabwe, du moins aussi longtemps que Mugabe restera au pouvoir. Un autre gros poisson a été Taylor, ancien président du Libéria. Il se trouvait au Nigéria. Le Nigéria l'avait invité en vue d'arrêter les combats à Monrovia et de sortir de l'impasse. Cela a finalement contribué à retarder son extradition. Depuis, son procès se déroule et il y a des raisons de croire qu'il va prendre du temps. Rassembler des preuves irréfutables de son implication au Sierra Leone ne sera pas simple. Beaucoup de ceux qui connaissaient les tenants et aboutissants ont été tués.

Habré

Après le coup d'Etat perpétré par son bras-droit Déby, en 1990, Habré s'enfuit au Sénégal. Les crimes de Habré ont été largement décrits dans l'avant-dernier rapport d'Amnesty sur le Tchad : L' Héritage Habré. Son régime fit plus de 40.000 victimes entre 1983 et 1990. Les crimes furent pour la plupart commis par les services secrets du Tchad, la DDS, qui était directement sous les ordres de Habré. Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique à avoir signé immédiatement toutes les conventions internationales. Ce fait n'avait pas échappé à

Human Rights Watch, qui, avec des organisations de défense des droits humains tchadiennes, déposa une plainte contre Habré pour violation des droits humains. Ils furent soutenus localement par RADDHO, une organisation de défense des droits humains établie au Sénégal. Le juge d'instruction à Dakar joua un rôle très actif dans l'investigation sur Habré et l'ancien dictateur fut assigné à résidence surveillée. Un jour avant que le jugement ne soit prononcé, ce juge fut démis de sa fonction et remplacé par un autre juge qui prononça le jugement. Ceci est naturellement très frappant, mais le tout nouveau Président Wade avait remplacé également 6 autres juges. Le conseiller juridique du président, Niang, était par ailleurs l'avocat de Habré. Wade n'avait vraisemblablement guère envie de poursuites contre un ancien collègue alors qu'en tant que président, il devait nouer des liens avec les autres présidents africains. Wade s'est toujours fait le champion des relations panafricaines. Les juges sénégalais étaient confrontés à un choix intéressant : selon le droit sénégalais, les crimes étaient prescrits, tandis que selon les conventions internationales, un génocide saurait être prescrit. En appel, les juges optèrent pour le droit sénégalais. Ensuite, Wade eut bien voulu se débarrasser de Habré. A plusieurs reprises, le président sénégalais fit comprendre qu'il aurait aimé extraditer Habré vers un pays tiers. De nombreuses plaintes avaient été déposées en Belgique contre des leaders étrangers, et l'option fut retenue. La jurisprudence belge offrait de nombreuses possibilités. La législation fut entre temps révisée mais avec la dernière révision, les anciens chefs d'Etats ne jouissent pas de protection. Le juge d'instruction belge Fransen se rendit une fois au Tchad pour entendre plusieurs parents des victimes. Ceci sembla avoir mis un point final à une série de tentatives pour faire passer Habré devant la justice. Après un long silence, il y eut une avancée dans l'affaire du côté belge. Le juge d'instruction belge avait finalement persisté dans sa tâche. Bien que la loi concernant le génocide ait diminué de portée, elle offrait néanmoins suffisamment de possibilités. Il apparut qu'un certain nombre de victimes de Habré vivaient en Belgique. Ces derniers pouvaient, en tant que personnes directement impliquées, déposer une plainte contre Habré.

La Belgique demanda par conséquent son extradition au Sénégal. Le 15 novembre 2005, Habré fut arrêté à Dakar et emprisonné. La Cour d'appel de Dakar se récusa. La raison était que l'affaire avait été jugée en appel au Sénégal. D'où la récusation de la part de la Cour. Et selon la loi sénégalaise, on ne pouvait rouvrir l'affaire. Habré pouvait donc quitter le tribunal en tant qu'homme libre. Il semble par ailleurs que pendant le dernier procès, Habré ait joui d'un soutien non négligeable au Sénégal. On sait que la communauté musulmane de Tidjane de la branche de Sy soutenait Habré. D'importants cadeaux faits dans le passé ont peut-être joué un rôle. De plus, le rôle joué par la Belgique pendant la colonisation fut largement utilisé pour influencer l'opinion. Il fut néanmoins convenu de présenter l'affaire devant l'Union Africaine et ceci n'alla pas sans conséquence. Human Rights Watch, en collaboration avec une ancienne coalition d'organisations de défense des droits humains et la RADDHO sénégalaise entreprit de faire du lobbying en vue de la conférence de l'Union Africaine en Gambie.

La commission qui devait se prononcer sur cette question prit le parti de Human Rights Watch et des siens. Leurs recommandations furent adoptées par les chefs d'Etat africains et le Sénégal fut invité à préparer un procès. Quant à l'épisode belge, un certain nombre de victimes tenta d'obtenir, avec l'appui de Human Rights Watch, des dommages et intérêts devant un tribunal tchadien. L'affaire ne déboucha sur rien. Par contre, une action commune intentée par Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme connut un peu plus de succès contre la couche politique qui était directement sous Habré. Il apparut que quelques personnages-clés de l'ancien service secret de Habré, la DDS, continuaient d'exercer des fonctions importantes dans l'appareil gouvernemental. Le gouvernement tchadien les releva de leurs fonctions et s'engagea à poursuivre ces anciens membres de la DDS.



Conclusion

Ces longues voies vers une forme de réparation valent-elles la peine ? Obtenir une condamnation se révèle extrêmement difficile. Nous avons pu voir qu'au Chili aussi, Pinochet ne fut pas condamné alors qu'il ne jouissait plus d'immunité parlementaire. En plus d'un peu de publicité, les poursuites ont brisé un tabou : celui que les membres haut-placés des Etats étaient intouchables. Ainsi, le président du Burkina Faso n'est pas dénué de culpabilité. On n'associerait pas très vite Comproaré avec un génocide, et pourtant le pays en a lourd sur la conscience. Le Burkina faso a soutenu l'ex-président du Libéria, Charles Taylor, en lui livrant des armes. Un rapport des Nations-Unies dénonce le Burkina Faso comme l'une des plaques tournantes dans le commerce des diamants « contaminés ». De même, dans la crise ivoirienne, le Burkina Faso est soupçonné de livrer des armes aux rebelles qui tentent de s'accaparer le nord du pays. Les poursuites ont mis fin à la totale impunité des vrais responsables au sein de divers pays. Il est possible que dans quelque temps il faille rendre compte des atrocités commises au Congo. Ceci exige parfois la mobilisation de diverses organisations de défense des droits humains.

Souvent des actions se concentrent sur le traitement subi par certains prisonniers ou sur des condamnations concernant certains prisonniers. Pour une approche juridique, il serait nécessaire de prêter attention à la collecte des pièces à conviction en vue d'un éventuel futur procès. La marche de la justice est peut-être lente mais une bonne collecte des pièces à conviction déboucherait vraisemblablement sur plus de condamnations. Les victimes encore en vie recevraient ainsi, après bien des années, quand même une sorte de réparation,.

Dernières nouvelles: Les media sénégalais publient régulièrement sur les avancées dans le procès Habré. Le travail de la commission qui met au point le cadre juridique est en phase finale ; quatre juges devaient être bientôt nommés

Pour une dimension plus personnelle, il est intéressant de voir le documentaire réalisé par le Néerlandais Klaartje Quirijns. Dans "De Dictator Hunter", Brody, directeur de Human Rights Watch joue un rôle central et personnel.

Willem Schaap

Spécialiste du Tchad

Dernière actualisation de cet article : mai 2008